

## LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE À CASSENEUIL À TRAVERS LA VIE DE GUILLAUME MOUYSSET

A trois kilomètres, au Nord-Est de Cancon, se dresse le château de Saint-Paul-le-Vieux, gentilhommière bâtie au XVII<sup>ème</sup> siècle, par le Gouverneur de Sauvetat-de-Caumont, Monsieur de Croizat-Bonayme.

Ce manoir, toujours habité, est une demeure agréable. Deux grosses tours carrées en gardent l'entrée. Une charmante petite église, à une centaine de mètres de là, faisait, autrefois, partie du domaine.

La vue s'étend au loin sur les verdoyantes collines qui entourent Cancon.

Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le château est habité par la famille MOUYSSET qui fait fructifier les terres fertiles en dépendant.

Une des principales ressources de cette famille, avec les revenus des biens fonciers, est le commerce des eaux de vie. Un MOUYSSET a créé, à Marmande, un entrepôt d'eaux-de-vie pour essayer de concurrencer les Cognacs et les Armagnacs.

En 1760, Pierre MOUYSSET achète le château de Saint-Paul, ainsi que diverses propriétés à Casseneuil. Il a deux fils, curieusement appelés, tous deux, Guillaume.

Le premier est Officier Municipal à Cancon, et en tant qu'ainé, reçoit le château de Saint-Paul en héritage. Le second, Guillaume-Paul, né en 1755, passe sa jeunesse au Manoir.

L'aisance d'un père de bonne lignée bourgeoise, lui permet de faire de bonnes études. Il s'enthousiasme pour les idées nouvelles, lit Virgile et Jean-Jacques Rousseau.

Son caractère aimable, son tempérament modéré, lui font particulièrement apprécier cette vie bucolique.

A l'âge de vingt ans, il quitte le domaine familial pour faire son Droit à Toulouse, dont l'Université, la plus ancienne, après celle de Paris, est très renommée.

Servi par une mémoire et une intelligence exceptionnelles, le jeune Guillaume soutient une thèse en Médecine et une thèse en Droit Canon. Il devient Docteur en Droit en 1781 et, inscrit au barreau de Toulouse, il y exerce sa profession avec éclat.

Mais la Révolution est en marche, dans le mouvement irrésistible des idées nouvelles de liberté et d'égalité.

Après des siècles de pouvoir absolu et de féodalité pendant lesquels le peuple et le petit clergé ont été écrasés sous les impôts divers, mourant littéralement de faim, lorsque les intempéries, les guerres incessantes, l'indifférence de certains grands seigneurs à leur égard les accablent, l'avènement de Louis XVI a été bien accueilli.

La jeunesse du Roi et sa bonhomie plaident en sa faveur. On espère qu'avec l'aide de Turgot, il remettra de l'Ordre dans l'Etat. Mais la misère est extrême, le nombre des indigents considérable.

En 1776, dans notre région, une terrible épizootie décime le bétail, les chevaux, les ânes, faisant des ravages considérables.

La récolte de 1788 a été mauvaise, l'hiver précoce : on enregistre des températures de - 19° dans le Lot et Garonne. Les fleuves et les rivières sont gelés, puis aux grands froids succèdent de fortes pluies rendant les chemins et les terres impraticables.

Les maladroites de la royauté, la légèreté de la Reine, les idées nouvelles, la misère engendrent des révoltes qui éclatent de ci, de là.

Le Ministre Necker, appelé par le Roi, ne voit qu'une seule issue : convoquer les États généraux.

Un espoir nouveau anime les Français qui rédigent avec fièvre les Cahiers de doléances.

Depuis 1783, les Seigneuries de Cancon et de Casseneuil ont été acquises, pour 520 000 livres, par le Vicomte de BEAUMONT Chef de division des Armées Navales.

Monsieur de BEAUMONT vit à Paris et confie à Maître Pourpory, Notaire à Casseneuil, le soin de s'occuper de ses domaines et d'en percevoir les rentes.

En 1789, Monsieur de BEAUMONT s'installe à Casseneuil et fait partie des délégués de la Noblesse élus pour siéger aux États Généraux.

Il est stupéfait d'apprendre que le duc d'Aiguillon, tout comme Monsieur de Bourran de Villeneuve se sont fait élire députés du Tiers-État.

C'est le duc d'Aiguillon qui dans la nuit du 4 Août 1789 propose aux députés de la Noblesse l'abandon des privilèges et des droits seigneuriaux ainsi que le rachat des rentes.

Monsieur de BEAUMONT apprend la nouvelle à Casseneuil : il réagit énergiquement contre l'abandon des titres de noblesse et réclame le droit de conserver la propriété de son nom.

Deux citoyens de Cancon ayant pillé ses greniers, il les fait arrêter. Cette décision provoque la révolte des Canconnais qui font un grand feu avec les bancs de l'Église, puis se mettent en marche vers Casseneuil. Seule l'intervention de cent hommes armés venus de Villeneuve et de Ste Livrade maîtrise l'insurrection. (Voir bulletin n° 6 de Cassanuelh)

Des faits semblables, d'autres plus graves, éclatent dans tout le Royaume. La situation financière devient catastrophique. Puisqu'il y a eu Révolution, personne ne veut payer d'impôts. Des bandes armées sillonnent le pays commettant des excès et ravageant les campagnes.

A Toulouse, Guillaume MOUYSET voyant les prétoires envahis par une foule d'hommes de toute espèce et de toute origine, se décourage et abandonne définitivement les salles d'audience. Il se retire à Casseneuil dans une propriété patrimoniale.

La loi du 16 Août 1790, supprimant le Parlement, confie aux électeurs la nomination des juges. Cette loi dangereuse risque de mettre en jeu l'impartialité des juges soucieux de plaire aux électeurs.

Mais ceux de Villeneuve font preuve de sagesse. Ils envoient au Tribunal de District des juges confirmés et d'une science juridique éprouvée.

Guillaume MOUYSET est élu 3<sup>ème</sup> juge au Tribunal de Villeneuve Sur Lot, puis ses qualités professionnelles et morales, l'ayant fait distinguer, il est désigné, le 3 Mai 1791, comme Accusateur Public près le Tribunal Criminel du département à Agen. Cette fonction correspond de nos jours, à celle de Procureur de la République.

Il s'est alors établi, à l'exemple de l'Angleterre, des Sociétés Populaires où l'on discute, âprement, de politique. Le Club des Jacobins est issu de ces sociétés.

Guillaume MOUYSET est président de la Société Populaire de Villeneuve. Sa fermeté et sa modération exercent une heureuse influence : la Société incite les citoyens à payer l'impôt car la pénurie du Trésor Public s'aggrave et le nombre des malheureux qui ne peuvent être secourus, augmente considérablement.

L'esprit du Club des Jacobins se détériorant et l'arbitraire s'y développant, la Société de Villeneuve décide de cesser toute correspondance avec le Club et, en son nom, Guillaume MOUYSET envoie une lettre aux citoyens du district, dans laquelle il rappelle que "la liberté étant conquise, cette conquête doit être consolidée par la sagesse".

Le 30 Septembre 1791, Guillaume MOUYSET est élu député du Lot et Garonne à la nouvelle Assemblée Constituante : il a 36 ans.

Son esprit calme, modéré, mûri par de solides études est choqué par l'anarchie et le tapage qui règnent au sein de l'Assemblée et dans les rangs du public.

Il essaye, en vain, de présenter un projet de règlement permettant de mettre un terme aux pertes de temps de l'Assemblée.

Il fait partie des Commissions des Décrets et travaille avec acharnement à l'étude des différentes lois présentées à l'Assemblée.

La situation, dans notre région, comme dans toute la France se détériore. Les biens des émigrés, confisqués, bien souvent ne sont pas entretenus, les terres laissées en friche.

Les récoltes sont peu abondantes, la guerre menace à toutes les frontières ; les hommes valides sont réquisitionnés et il manque des bras pour travailler.

La misère est grande : la nourriture est rationnée et on en arrive à distribuer une demi-livre, seulement, de pain par personne. Les municipalités de Villeneuve et des villages proches créent des ateliers de secours.

Monsieur de BEAUMONT quitte Casseneuil pour Paris. La municipalité, croyant qu'il a émigré, confisque tous ses biens.

Monsieur de BEAUMONT, l'apprenant plusieurs mois après, envoie de Paris, et ensuite tous les trois mois, comme la loi l'exige, un Certificat de résidence prouvant qu'il n'a pas quitté la France.

A Paris, Guillaume MOUYSSSET se distingue par ses nombreuses interventions à l'Assemblée Législative.

En 1792, il demande la création d'une Haute Cour de Justice Nationale, afin qu'il n'y ait pas confusion entre tous les pouvoirs et pour éviter le despotisme.

Il s'élève contre l'élection des Juges dont il souligne le dangereux recrutement. Il fait voter une série de lois pour réglementer l'émigration, distinguant "celui qui émigre par peur de perdre la vie, et celui qui porte les armes contre son propre pays".

Il fait légiférer sur les garanties que doivent présenter les Actes de l'État-Civil. Il n'oublie pas son département d'origine. Il fait voter une somme de 30 000 livres, lors des désastres causés par les inondations, dans le Lot et Garonne, en 1792.

Lorsque l'Assemblée Législative termine son mandat, Guillaume MOUYSSSET se retire à Casseneuil.

L'arrestation du Roi à Varennes, son procès et son exécution le 21 janvier 1793, ne semblent pas avoir suscité une vive émotion dans notre région paisible, surtout préoccupée par sa survie.

Par contre, les horribles massacres des 2 et 3 Septembre 1793, dans les prisons de Paris, jettent tout le monde dans la stupeur.

Guillaume MOUYSSSET, toujours estimé et respecté par ses concitoyens, est, de nouveau, élu le 21 Février 1793, juge au Tribunal de District à Villeneuve.

Au plus fort de la Terreur, l'Agenais s'efforce de conserver ses libertés dans l'ordre et le calme.

On cherche, surtout, à ne pas mourir de faim, à s'administrer tant bien que mal, à appliquer, sans trop de rigueur, les Décrets venus de Paris, souvent obscurs, arbitraires et tardifs.

Dans la mesure de ses pouvoirs, Guillaume MOUYSSSET tempère des décisions qui, appliquées suivant les nouvelles lois, auraient entraîné la peine de mort pour les accusés.

C'est ainsi qu'il intervient pour deux de ses concitoyens : un notaire de Cancon, Maître Jacques Lamartigne et une habitante de Casseneuil, aubergiste, place Saint Martin, la citoyenne Floissac, appelée la "Floissaquette", qui, tous deux, ont été dénoncés et arrêtés pour avoir tenu des propos défavorables à la République.

En Avril 1794, Guillaume MOUYSSSET est nommé Président du Tribunal de District. Il conserve cette fonction sous le Directoire et jusqu'au 2 Février 1796 où il est nommé Commissaire du Directoire près le Tribunal Correctionnel.

Mais le désordre du pays s'aggrave : le banditisme, l'anarchie règnent : le Directoire est tombé dans un tel discrédit et est si faible, qu'on le sent à la merci d'un coup de force.

Et c'est le coup d'État du 18 Brumaire.

Le Premier Consul, décidé à assurer le retour de l'Ordre, entend n'appeler au service de l'État que des citoyens capables de collaborer à la grande œuvre de reconstitution nationale.

Le 11 Juin 1800, Guillaume MOUYSSET est nommé Commissaire du Gouvernement à la création du Tribunal d'Appel du Lot et Garonne.

Il concilie la modération avec les rigueurs de sa fonction, est respecté et estimé par tous ses concitoyens.

Pendant cette période du Consulat, Monsieur de BEAUMONT, qui a survécu à la Terreur, revient à Casseneuil : il reprend possession de ceux de ses biens restés vacants.

Son fils Christophe, qui avait émigré, mais n'avait pas pris les armes contre son pays, rejoint également Casseneuil.

Il est nommé, quelques années plus tard, par Napoléon, sous-préfet de Villeneuve Sur Lot.

A la proclamation de l'Empire, Guillaume MOUYSSET est invité à assister aux fêtes du Couronnement : il est présenté à Napoléon, par le Ministre de la Justice, comme l'un des meilleurs Procureurs de l'Empire.

Le 22 Novembre 1808, Guillaume MOUYSSET est nommé Chevalier de la Légion d'honneur, puis le 6 Octobre 1810, Baron de l'Empire, à titre héréditaire et nommé Procureur Général de la Cour d'Appel.

Il remplit toujours ces fonctions sous la Restauration, mais de caractère fier et inflexible, il résiste aux influences que le nouveau pouvoir tente d'exercer sur l'indépendance des Magistrats.

Il donne sa démission en Juillet 1818 et se retire à Casseneuil.

Il s'est marié et a de nombreux enfants, dont l'aîné, suivant les traces de son père, devient Président du Tribunal de Villeneuve.

Guillaume MOUYSSET, souffrant de phtisie, maladie qui fait des ravages à cette époque, part faire une cure à Bagnères-de-Bigorre. Il s'éteint dans cette ville le 12 octobre 1818.

Guillaume MOUYSSET fut un homme sage et juste, un humaniste, sachant garder dans les temps troublés de la Révolution, énergie, harmonie et mesure, qualités qui se retrouvent chez beaucoup d'habitants de notre région.

Il fait partie de ceux de ses enfants dont la cité de Casseneuil peut être fière.

**Gabrielle HUIJOL**

Avril 1995